

REPUBLIC RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

A traiter par : *J. Pecq*
Date entrée : 18.3.86
N° Classement 5063/86

1986

Kigali, le 17 MARS 1986

U. Ministère N° 5063/08 02.11.2/86

Monsieur (Madame) **MIKABURUNGA, Josépha**
Photo Rapide S.P.R.L.
C/O HABIMANA, Emmanuel B.P. 655 KIGALI.

Objet: Permis d'exploitation.
Studio-photo sise au quartier
Commercial Parcelle n° 221
Avenue du Commerce.

Monsieur, Madame,

Suite à votre lettre du 27/02/1986
..... relative à une demande de permis d'exploitation pour l'activité dont l'objet en marge, j'ai l'honneur de vous faire parvenir.

- quatre formulaires de demande de permis d'exploitation ;
- quatre formulaires d'avis au public qui annoncent l'ouverture de l'enquête de commodo et incommodo ;
- et quatre formulaires pour le procès-verbal de clôture l'enquête.

Les formulaires de demande de permis sont complétés par l'exploitant et contresignés par le Préfet de Préfecture du ressort de l'établissement qui reçoit la demande et effectue l'enquête de commodo et incommodo et ainsi remplit les deux types de modèles.

Le permis d'exploitation vous sera délivré quand le Préfet nous remettra le dossier complet après la clôture de l'enquête et lorsque, de leur part, les services techniques concernés de l'Inspection de l'Hygiène et du Travail nous feront parvenir leur avis dans un délai réglementaire prévu dans l'article 5 de l'Ordonnance n° 41/78 du 28 mai 1956 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame
..... l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information à :

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Monsieur le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales
KIGALI.

Monsieur le Ministre de la Finction
Publique et de la Formation Professionnelle
KIGALI.

Monsieur le Préfet de
Préfecture
..... KIGALI.

Pour LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
NGIRIRA Mathieu.

Le Secrétaire Général
NKUNDIZEE Boniface. -

